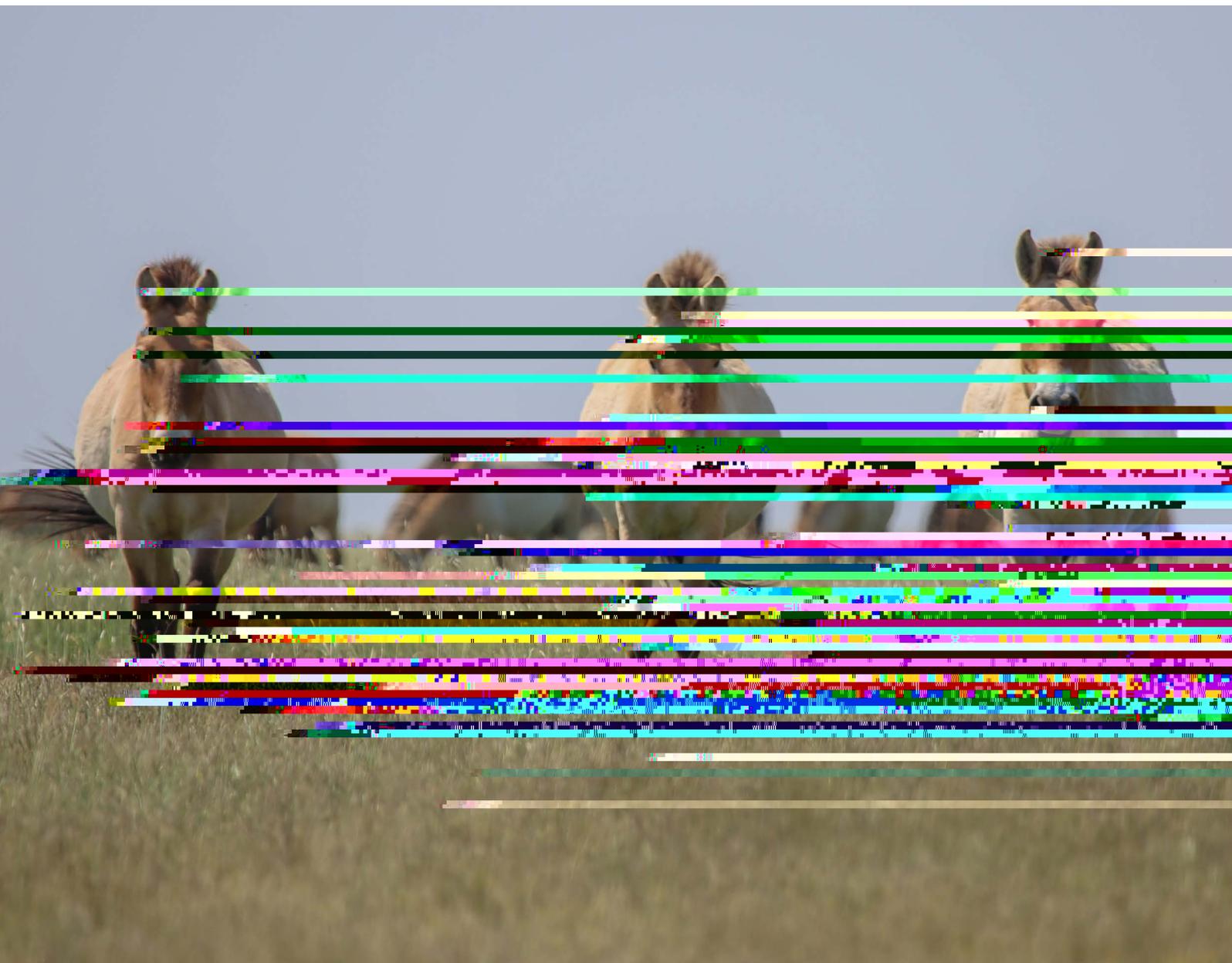


Prise de Position

Sur le rôle des jardins botaniques, des aquariums et des zoos dans la conservation des espèces



PRISE DE POSITION SUR LE RÔLE DES JARDINS BOTANIQUES, DES AQUARIUMS ET DES ZOOS DANS LA CONSERVATION DES ESPÈCES

Quel est le point commun entre le crapaud de Kihansi (*Nectophrynoides asperginis*), le pigeon rose (*Nesoenas mayeri*), le poisson Tequila (*Zoogoneticus tequila*) et le café marron (*Ramosmania rodriguesii*) ? Ces espèces, et bien d'autres, étaient au bord de l'extinction, mais sont désormais en voie d'expansion dans la nature grâce au savoir-faire et aux efforts de conservation des jardins botaniques, des aquariums et des zoos. Pour obtenir ces résultats, de nombreux jardins botaniques, aquariums et zoos mettent en œuvre des pratiques de haut niveau en matière de soins, de conservation, d'éducation et de recherche. Ils sont organisés et opèrent en associations professionnelles nationales, régionales et internationales. Ces institutions travaillent en collaboration avec différents acteurs en apportant leur savoir-faire dans la gestion *ex situ* et *in situ*, l'éducation, la recherche, l'engagement de la communauté et la collecte de fonds afin d'éviter l'extinction de ces espèces, entre autres, et qu'elles retrouvent un statut de conservation favorable.

La Commission pour la Sauvegarde des Espèces (CSE) de l'IUCN reconnaît que les jardins botaniques, les aquariums et les zoos ne sont pas les seuls types d'institutions qui gèrent les animaux, champignons et végétaux *ex situ*. Toutefois, alors que les jardins botaniques, les aquariums et les zoos peuvent contribuer et contribuent significativement à la conservation des espèces, ce rôle est souvent sous-estimé, peu reconnu et mal compris. La CSE reconnaît aussi que tous les jardins botaniques, les aquariums et les zoos dans le monde ne développent pas leur potentiel en matière de conservation. L'objet de ce document est donc de 1) présenter la position de la CSE sur les rôles que jouent ces institutions dans la conservation d'espèces et leur diversité génétique, 2) pousser toutes ces institutions à développer leur potentiel en s'assurant qu'animaux, champignons et végétaux prospèrent dans la nature, et 3) encourager la communauté mondiale de conservation des espèces à travailler en collaboration et de façon intégrée pour inverser le déclin de la biodiversité. Cette prise de position de la CSE contribue directement à la mise en œuvre de la [WCC-2020-Res-079](#) sur le lien entre les efforts *in situ* et *ex situ* pour sauver les espèces menacées.

C i a i : IUCN CSE 2023. *Prise de position sur le rôle des jardins botaniques, aquariums et zoos dans la conservation des espèces*. Commission pour la Sauvegarde des Espèces (CSE) de l'IUCN, Gland, Suisse. 8 pp. À retrouver dans : [IUCN Resources](#)

C e e : *Equus ferus*, © Kira Mileham

R e e c i e e : Ce document est l'aboutissement d'une consultation publique hautement collaborative, itérative et partagée, supervisée par Kira Mileham, Kris Vehrs, Mayerlin Ramos et Jon Paul Rodriguez. Y ont participé de nombreux groupes de travail, le Comité directeur de la CSE et au moins 350 personnes ont apporté plus de 4000 commentaires. Ces impressions et les réactions de l'équipe sont disponibles sur demande à SSC@iucn.org.

•

- Partage libre et publication de données scientifiques, analyses et articles en matière de conservation afin d'optimiser l'accessibilité et l'impact au-delà de chaque projet individuel.
- Développement de la biotechnologie, reproduction assistée et capacité de propagation par exemple.
- Développement et tests de nouvelles technologies et techniques de surveillance (ex. protocoles d'e-ADN, tests et échantillons).
- Entreprendre, diriger ou soutenir les principaux processus d'évaluation et de planification de la conservation (ex. évaluations de la Liste Rouge, Identification de Zones-clés de Biodiversité, programmes de conservation des espèces, etc.).

5)

- Relations de grande envergure et engagement avec les communautés locales, les groupes indigènes, les gouvernements, les universités et la société civile en général, en faveur d'initiatives pour la conservation et pour la nature,
- Opérer en tant que coordinateur impartial de différents groupes d'intervenants pertinents pour la conservation des espèces.
- Relations aux niveaux mondial, régional, national et local.
- Préconiser et mettre en œuvre des changements de politiques, lois, règlements et normes en matière de conservation, et des traités pour la conservation d'animaux, de champignons et de plantes (ex. CITES, CDB et Convention sur la Conservation des Espèces Migratrices appartenant à la faune sauvage).
- Capacité de valoriser, d'intensifier l'engagement et le soutien en faveur d'espèces moins connues et souvent négligées dans les efforts de conservation - comme les champignons, les invertébrés, les amphibiens, les rongeurs, etc.
- Développer et promouvoir des stratégies de cohabitation entre humains et faune sauvage.
- Compétences pour connecter les visiteurs à la nature, en

